

*Privilège—M. McKinnon*

### LA LOI SUR LA STATISTIQUE

LES RÉPONSES AUX RELEVÉS STATISTIQUES—DEMANDE DE  
SUPPRESSION DES ARTICLES DE LA LOI PRÉVOYANT DES  
SANCTIONS

**M. Joe Clark (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce qui vient de dire que dans un cas en particulier il va permettre aux Canadiens qui ne veulent pas répondre aux questionnaires de Statistique Canada d'être rayés, selon son dire, de la liste. Cette politique s'appliquera-t-elle de façon générale et, dans l'affirmative, pourquoi le ministre n'accepte-t-il pas de supprimer les articles de la loi prévoyant des sanctions?

**L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, j'ai traité de cette question tout à l'heure. Comme on a mentionné à la Chambre certains aspects délicats concernant les dépenses familiales, j'ai suggéré au statisticiens en chef qu'il lui serait peut-être plus facile de ne pas porter d'accusation dans les cas où des gens refusaient de répondre à des questions délicates. Il m'a assuré que la population répondait très bien, soit à raison de 80 p. 100 ou plus, et que dans les cas où 80 p. 100 des gens répondent, les résultats restent valables.

Cependant, si l'on supprimait entièrement les articles prévoyant des sanctions, je suis persuadé que le taux de réponse tomberait bien en deçà de 80 p. 100 et que des erreurs statistiques commenceraient à se manifester.

**M. Clark:** Monsieur l'Orateur, est-ce à dire que le ministre et le gouvernement du Canada pensent que les fonctionnaires du gouvernement fédéral devraient appliquer la loi uniquement lorsque cela convient au ministre?

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, il faut que la loi soit respectée. Il faut que les données que publie Statistique Canada soient exactes et j'ai dit que nous présenterions au Parlement un projet de modification de la loi pour pouvoir recueillir ces statistiques sur une base volontaire quand nous le voulons. Dans certains cas, il peut être bon de recueillir des statistiques de cette façon, mais si l'on procédait ainsi pour toutes les statistiques, l'exactitude en souffrirait.

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MCKINNON—LES CONTRADICTIONS DANS LES RÉPONSES DU  
MINISTRE

**M. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais informer la présidence que je n'ai pas encore eu le temps de préparer ma réponse aux observations que le ministre de la Défense nationale (M. Danson) a formulées à propos de la question de privilège que j'ai soulevée la semaine dernière. Je compte bien être en mesure de le faire à 3 heures demain après-midi, ou à pareille heure les jours suivants, pourvu évidemment que le ministre soit présent à la Chambre.

**L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale):** D'après mon emploi du temps, monsieur l'Orateur, je dois me

[M. Horner.]

trouver demain à Toronto, mais je serai de retour mercredi, avec l'espoir que le député et moi serons enfin ensemble au rendez-vous et que nous pourrions mettre fin à cette succession de «Après vous, Alphonse».

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous procéderons à l'examen de cette question de privilège la prochaine fois que le ministre et le député seront présents ensemble à la Chambre.

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DES MARITIMES

DÉPÔT D'EXEMPLAIRES DE LA CONVENTION

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie):** En conformité du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande à présenter, dans les deux langues officielles, deux exemplaires de la convention qui est intervenue entre le Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, convention que les premiers ministres de ces trois provinces et moi-même avons signée concernant la Société de l'énergie des Maritimes, et qui est entrée en vigueur le 16 février.

\* \* \*

#### LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1979-1980

EXPOSÉ EXPLICATIF DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979.

**L'hon. Judd Buchanan (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, le budget principal des dépenses que je dépose aujourd'hui rend compte de la détermination, des réalisations et des restrictions.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Buchanan:** Il transforme les projets économiques annoncés l'été dernier en réalités irréfutables.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Buchanan:** Pour ces raisons, j'estime que c'est un privilège pour moi de présenter aux honorables députés les prévisions de dépenses du gouvernement pour l'année financière 1979-1980. Pour la quatrième année consécutive, le gouvernement annonce d'avance ses plafonds de dépenses pour l'année suivante. Au cours de chacune de ces années, nos dépenses n'ont pas dépassé la croissance cible annoncée. Et lorsque les comptes publics seront présentés au Parlement, il ne fait aucun doute qu'ils montreront de nouveau que nous avons respecté les plafonds des dépenses établis et annoncés bien avant le début de l'année financière.